



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-320 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2020-320 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2020-320 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE LE 22 DÉCEMBRE 2020

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière